

La Régie foncière



La Régie foncière de la Ville de Bruxelles a été créée le 1er janvier 2003 et gère et développe le patrimoine privé de la Ville de Bruxelles. En tant que principal opérateur immobilier de la Ville, la Régie entend agir sur le marché immobilier avec un rôle spécifique, distinct des opérateurs de logements sociaux. Son action est principalement axée sur le logement moyen tout en ayant une approche de régulateur par rapport au marché privé.

Disposant d'un portefeuille de plus de 3 500 logements, la Régie œuvre à l'optimisation et à la croissance de ce patrimoine afin d'offrir aux citoyens bruxellois un logement digne et de qualité à un prix concurrentiel. 68 % des logements sont offerts à tout candidat sans conditions spécifiques de revenus. Et dès lors 32 % du parc résidentiel est constitué de logements à loyers et revenus encadrés.

L'objectif de la Régie est d'accroître ce parc, et en tant qu'opérateur de référence, de contribuer à réguler le marché locatif global privé dans les limites de son action.

La Régie veille évidemment en parallèle à préserver l'équilibre financier à court et à long terme.

Des informations utiles sur la Régie foncière peuvent être consultées dans le livre "[Des briques et des hommes](#)" publié par le 'Cercle d'Histoire de Bruxelles'.